Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260423-2026_04_12-DE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département
Morbihan

Arrondissement de
Pontivy

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Réguiny

Séance du 09/04/2026

| Date de la convocation |
|---|
| 31/03/2026 |

| Date d'affichage |
|---|
| |

| Nombres de membre |
|---|
| Afférents au conseil municipal : 19<br>En exercice : 19<br>Votants : 19 |

| A l'unanimité |
|---|
| Pour : 19<br>Contre : 0<br>Abstentions : 0 |

*L' an 2026 et le 9 Avril à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réguiny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,*

**Présents :** M. JOSSO Cédric, Mme DESMARES Lydia, M. LE STRAT Thierry, Mme CHEFD'HOTEL Isabelle, Mme BULÉON Karine, M. BONNIN Thomas, M. LETELLIER Jean-Michel, M. MICHARD David, Mme LAMOUR Corine, M. ALLIOUX Michel, M. CHARLES Anthony, M. DOS SANTOS Sylvain, Mme JÉGAT Soizic, M. LABARRE Nicolas, Mme LE GOUELLEC Sonia, Mme LE POTIER Audrey, Mme LE TARNEC Floriane, M. OLIVO Nathan, Mme TREHOREL Magalie

**Secrétaire de Séance : Mme DESMARES Lydia**

| *Réf* | 2026_04_12 |
|---|---|

**Objet de la délibération : Commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms :

Michel ALLIOUX, Thomas BONNIN, Karine BULÉON, Anthony CHARLES, Isabelle CHEFD'HOTEL, Lydia DESMARES, Sylvain DOS SANTOS, Soizic JEGAT, Jean-Luc LE TARNEC, Nicolas LABARRE, Corine LAMOUR, Sonia LE GOUELLEC, Audrey LE POTIER, Thierry LE STRAT, Floriane LE TARNEC, Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD, Nathan OLIVO, Magalie TRÉHOREL, Didier GALERNE, Jean GUILLO, Laëtitia DANO, Sophie PÉTRO, Christian LORIC, Anne TANGUY, Thierry THORAVAL, Alain LE BRIS, Florent GALLARD, Nicolas HERVE, Stéphane GAUTIER, Sébastien LE CLAIRE, Nicolas LE TESTE.

Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE REGUINY 56 (Morbihan)

Acte rendu executoire après dépôt en Sous préfecture de Pontivy le :

Et publication du :